



Pour publication immédiate

## COMMUNIQUÉ

### Rappel de sécurité en cas de panne de courant

**Châteauguay, le 9 août 2023** – Le Service de sécurité incendie de Châteauguay désire sensibiliser la population aux risques d’incendie causés par des objets laissés sur la cuisinière lors d’épisodes de panne d’électricité.

Au cours des derniers mois, les pompiers ont dû intervenir à trois reprises en lien avec des débuts d’incendies causés par des objets (casserole, chaudron, etc.) qui se trouvaient sur une cuisinière en fonction au moment d’une interruption de courant. Dans un autre cas, la cuisinière avait servi d’espace comptoir pour y déposer des boîtes à pizza. Laissés sans surveillance, les objets disposés sur la surface de la cuisinière ont provoqué accidentellement un début d’incendie au moment du retour du courant.

#### Que faire lorsqu’une panne de courant survient?

Les incendies de cuisine sont la principale cause d’incendies résidentiels. Lorsqu’une panne de courant survient, assurez-vous d’éteindre la cuisinière.

Voici d’autres précautions à prendre :

- Débranchez tous les électroménagers et les appareils électroniques et baissez le chauffage au minimum afin de prévenir les dommages qu’une surtension pourrait occasionner lorsque le courant sera rétabli ;
- Éteignez toutes les lumières, hormis une lumière à l’intérieur et une autre à l’extérieur de la maison. Celles-ci serviront à signaler aux employés d’Hydro-Québec travaillant dehors et à vous-même que le courant est revenu ;
- N’utilisez jamais un barbecue fonctionnant au charbon ou au gaz, un radiateur de camping ou une génératrice à l’intérieur de la maison, puisqu’ils produisent du monoxyde de carbone ;
- Éclairez-vous à l’aide de lampes de poche et non de chandelles, pour réduire le risque d’incendie ;
- Ménagez la batterie de votre téléphone intelligent afin de pouvoir vous en servir en cas d’urgence.

Rappelez-vous qu’il est toujours bon de se préparer en cas d’urgence. Constituer une trousse d’urgence pour subvenir aux besoins de votre famille durant 72 heures est un moyen judicieux pour disposer d’un minimum vital pour au moins trois jours après la survenue d’incident.

Dans le cas d’un début d’incendie ou de symptôme d’intoxication au monoxyde de carbone, vous devez composer le 9-1-1.

-30-

Source :

Service de sécurité incendie de Châteauguay  
450 698-3214  
prevention@ville.chateauguay.qc.ca